

Société **CUBI-SPOT S.A.S**

335 chemin de Cransac

31620 Fronton

Déclare que les appareils :

FARY

- CLASSE II
- IP20
- IK07
- 850° (Test au fil incandescent)
- RG1

- **Ont été conçus, fabriqués et commercialisés en conformité avec les normes harmonisées suivantes :**
- **NF EN 60598-1 : Mars 2009 – Norme Luminaires.**
Cette norme correspond à la norme européenne EN 60598-1 : 2008 qui a le statut d'une norme française, reproduisant elle-même la publication CEI 60598-1 : 2008 avec des modifications.
- **Directive CEM 2004/108/CE.**
Relative à la compatibilité électromagnétique (CEM).
- **Directive Basse Tension 2006/95/CE.**
Directive européenne dite directive Basse Tension (relative au matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension). Cette directive remplace et annule la directive 73/23/CEE



Afin de remplir ses obligations, Cubispot adhère à **recylum** et finance la filière de collecte et de recyclage agréée pour les déchets électriques professionnels (DEEE Pro). Cet engagement volontaire de la société Cubispot permet à ses clients de bénéficier de solutions simples et gratuites pour assurer le recyclage de leurs matériels visés mis sur le marché par la société.

Fait à Fronton le : 24/10/2020

P.D.G

